



Conclave budgétaire, quoi de neuf pour la Police ?

Création : lundi 20 mars 2017 08:26

Souvenez-vous, le 10 mars dernier, nos négociateurs étaient reçus par le Ministre de l'Intérieur, un représentant du cabinet du Premier Ministre et la Commissaire Générale, puis se rendaient dans un second temps au Comité de Négociations pour les Services de Police.

Le front commun prenait alors la décision de suspendre le préavis de grève déposé pour la Police Fédérale jusqu'à l'issue du conclave budgétaire avec les engagements suivants du Ministre :

- pas d'économies sur le dos de la police
- pas d'économie de 2 % sur les coûts du personnel
- pas d'économie de 2 % sur les moyens
- pas d'économie de 3 % sur les investissements

Ce matin, le Premier Ministre, immédiatement relayé par le Ministre de l'Intérieur dans les différents rendez-vous télévisés du dimanche, annonçait les résultats du conclave budgétaire pour la police :

- **15 M € de moyens supplémentaire**
- **suppression des économies linéaires sur la Police**
- **ouverture claire du Ministre pour des pourparlers relatifs à une sorte de loi « Octopus bis » afin de pérenniser le financement de la police**

D'autre part, le Directeur du SAT Intérieur a d'ores et déjà contacté notre Président National pour l'informer qu'il allait programmer un rendez-vous rapidement avec le Ministre de l'Intérieur pour la suite.

Qu'en penser ?

Nous ne sommes pas des naïfs et il est clair qu'il ne s'agit là que d'un premier pas qui ne résout certainement pas tous les problèmes de la police.

Faut-il néanmoins boudier notre plaisir et la couverture médiatique obtenue lors de nos premières actions, faut-il s'abstenir de saluer le travail de nos militants ?

Au contraire, restons unis et solidaires dans les actions futures. Maintenons la pression sur l'autorité politique et montrons lui que nous restons attentifs.

A titre de comparaison, je voudrais simplement vous rappeler le difficile 'Accord



Conclave budgétaire, quoi de neuf pour la Police ?

Création : lundi 20 mars 2017 08:26

Interprofessionnel 2017-2018' signé par les partenaires sociaux dans le civil, avec une marge salariale maximum

de 1,1 % !

Les grandes centrales syndicales se montraient satisfaites de cet accord dans une période qui n'offre que des marges de manœuvre réduites.

Dés lors, avons-nous le droit de claquer la porte des négociations ??

Carlo Médo

Président National